

## Demande de location de la salle de gymnastique ou de la salle du Conseil communal

Société ou organisateur :			Personne responsable :				
Adresse:			Téléphone :				
			Adresse courriel :				
Date de la manifestation :			Manifestation :				
Durée de la location :			Publiqu	ie	Privée exclusivement		
de h	à	à h		ante :	Oui	Non	
Horaire de la	manifestation	Description de la manifestation :					
de h .	à						
Assurance RC Compagnie et	« manifestation : N° police :	»: Oui Non					
La RC privée ne couvre pas les dégâts causés à la chose louée dans le cadre d'une manifestation à but lucratif.			Nombre de personnes :				
	nstallations o						
<b>Salle de gy</b> Scène	mnastique	CHF					
Cuisine							
Sonorisati		Technicien: CHF 50.00 /heure					
Éclairage	ion & projecteu scène	redifficient. Chi 30.00 / fledre					
Salle du Co	onseil commu	CHF					
Salle du C	Conseil						
			Tarifs ( <i>à compléter par l'autorité compétente</i> )			mpétente)	
Exploitatio			Animation r	musicale	Oui	Non	
Buvette	Oui	Non	Nom et adr				
(Si oui, un questionnaire Pocama doit être complété)							
Repas	Oui	Non					
Tombola	Oui	Non	Traiteur Oui Nom et adresse :		Non		
(Si oui, un questi	onnaire Pocama doit						
	-	remplir le questionn tions et/ou des préa		-			

pour la vente d'alcool (loto, tombola, patente, etc.).

## Notes:

La Commune n'assure aucun service particulier. La préparation et la remise en ordre de la salle sont assurées par les organisateurs. Les déchets sont évacués par le locataire.

Les organisateurs sont priés de prendre contact avec le concierge, M. Fernando Marinheiro, (021 966 05 55 ou 079 409 29 73) pour obtenir les clés et pour fixer la date et l'heure de la remise et de la reprise des locaux, ainsi que du matériel.

Le locataire s'engage à faire respecter tous égards vis-à-vis du voisinage. Il se rend également responsable de la surveillance des enfants.

Par sa signature, le locataire confirme avoir pris connaissance du règlement pour la location et d'utilisation de la salle de gymnastique et de la salle du Conseil communal ; il accepte les conditions figurées dans ledit règlement.

Date: Signature:					
A compléter par l'autorité communale					
Montant de la location : CHF					
A verser au plus tard 10 jours avant la date de location au moyen du bulletin de versement cijoint. La réservation sera prise en compte définitivement à réception du paiement de la location.					
+ technicien selon heures de régie : CHF					
Montant de la caution : CHF					
A verser en liquide directement à la personne responsable (concierge) lors de la prise des locaux.					
Approuvé par la Municipalité, dans sa séance du					
La Municipalité					

## Annexes:

- 1 bulletin de versement
- 1 règlement municipal pour la location et l'utilisation de la salle de gymnastique et de la salle du Conseil communal

Copie pour information au concierge